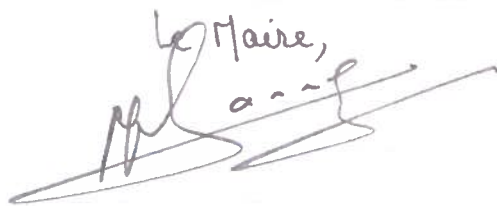


Conseil Municipal  
du 6 Novembre 1984

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le six novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu légal de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel OZANNE, Maire.

Convocation le 31 octobre 1984

Affichage le 31 octobre 1984

Le Maire,  


Étaient présents: Messieurs OZANNE Michel, Maire, BESCH Jean, REMIOT Michel, Mesdames GODI MUS Maryse, PROUVAY Jeanne, Monsieur DUPUIS Joseph, Adjoint, Messieurs SIMEON Michel, PREVOST Robert, ZIEGLER André, HOUPIEZ Daniel, AURIOL Robert Mesdames BALLAGNY Danielle, MONCADE Lysiane, Messieurs LEBOEUF Georges, FEIGNOUX Jean, LEFEBURE Jean-Claude, DEGRESSAC Thierry, CARON Michel, DIEU Bernard.

Absents excusés: Messieurs LEROUX Didier (procuration Monsieur LEFEBURE Jean-Claude), BAILLEUL René (procuration Monsieur OZANNE Michel), Madame ATGER Danielle (procuration Monsieur BESCH Jean), Monsieur MARY Michel.

Secrétaire de Séance: Monsieur LEFEBURE Jean-Claude

3141-

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1984

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, plus 3 procurations, approuve le Budget Supplémentaire 1984 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 264 731 Francs pour la Section de Fonctionnement et à la somme de 946 503 Francs pour la Section d'Investissement.

3149.

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Afin de permettre la titularisation d'un agent auxiliaire d'une part et le remplacement d'un agent auxiliaire partant en retraite, d'autre part, il convient de modifier le tableau des emplois permanents ainsi qu'il suit:

- Création de 2 postes "D'AIDE-OUVRIER PROFESSIONNEL" et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1984.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette création.

3150.

### OUVERTURE D'UNE VOIE NOUVELLE AU MARAIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'ouverture de la voie nouvelle dite liaison C.R n° 50 - Rue Marais.

Cette voie nouvelle emprunte le tracé de la sente des Ecouloins qu'il y aura lieu de déclasser et est créée en partie sur des terrains appartenant déjà à la Commune.

L'utilité publique de cette opération sera prononcée après enquête. Les terrains nécessaires à la création de la voie seront déterminés après enquête parcellaire. Les deux enquêtes auront lieu conjointement.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à la mise à l'enquête publique du projet de classement de la voie nouvelle, liaison C.R n° 50 - Rue du Marais, notamment pour soumettre le projet d'ouverture de la voie nouvelle, entre le C.R n° 50 et la Rue du Marais, aux formalités réglementaires des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

3151

### CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE ET ALIGNEMENTS DE DIVERSES VOIES

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu:

1° de classer dans la voirie communale et fixer les alignements à l'aide d'une enquête publique des voies suivantes:



- C.R. 50 du Marais au Pré Coleux,
- C.R. 103 des Croisselles dit Chemin du Mesnil, entre la Rue de la Fontaine et la Commune de GARGENVILLE,
- le Chemin entre le Chemin du Mesnil et le RN 190,

2°) de fixer les alignements de l'ex C.V.1 Chemin des Ecouloirs à l'aide de la même enquête publique,

3°) de modifier les alignements des plans approuvés des Rues des Graviers et des Clos Collets.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires notamment par la mise à l'enquête publique des projets:

1°) de classement et de fixation des alignements du CR 50 du Marais au Pré Coleux, du CR 103 des Croisselles dit Chemin du Mesnil, entre la Rue de la Fontaine et la Commune de GARGENVILLE, du Chemin entre le Chemin du Mesnil et le RN 190

2°) de fixation des alignements de l'ex CV1 Chemin des Ecouloirs,

3°) de modification des alignements des plans approuvés des Rues des Graviers et des Clos Collets.

3152 -

DENOMINATION DE DEUX VOIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Décide de nommer le Chemin sis entre le Chemin du Mesnil et le RN 190 "Rue du Pont".

De même, la voie nouvelle et la partie de la Rue des Pérelles lui faisant suite, de le RN 190 à la Rue des Graviers portera désormais le nom de "Rue de Lorette".

Seule, la fraction parallèle à la Rue des Graviers continuera à être nommée "Rue des Pérelles".

3153 -

INDEMNITÉ AU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES CLASSES DE NEIGE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

~~M. ...~~

R...

P. ...

Balloff

Marcadé

Cel...

~~...~~

1/04

~~...~~

J. ...

~~...~~

~~...~~

~~...~~

PPH


J. ...

Conseil Municipal  
du 27 Juin 1985

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt sept Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu légal de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel OZANNE, Maire.

Convocation le 24 Juin 1985

Affichage le 24 Juin 1985

Le Maire,  


Étaient présents : Monsieur OZANNE Michel, Maire, Monsieur BESCH Jean, Madame GODIMUS Maryse, Monsieur DUPUIS Joseph, Adjoint, Messieurs SIMEON Michel, PREVOST Robert, ZIEGLER André, HOUPIEZ Daniel, AURIOL Robert, Madame MONCADE Lysiane, Messieurs FEIGNOU Jean, DEGRESSAC Thierry, MARY Michel.

Absents excusés : Monsieur REMIOT Michel (procuration Madame GODIMUS Maryse), Madame PROUVAY Jeanne, Madame BALLAGNY Danielle (procuration Monsieur DUPUIS Joseph), Monsieur LEBONF Georges (procuration Monsieur BESCH Jean), Monsieur LEROUX Didier (procuration Monsieur HOUPIEZ Daniel), Monsieur LÉFEBVRE Jean-Claude (procuration Monsieur DEGRESSAC Thierry), Monsieur CABON Michel (procuration Monsieur OZANNE Michel), Messieurs DIEU Bernard, BAILLEUL René, Madame ATGER Danielle.

Secrétaire de séance : Monsieur ZIEGLER André.

3203 - COMPTE-RENDU D'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR DIVERS ALIGNEMENTS

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à la précédente délibération en date du 6 Novembre 1984 l'enquête publique ayant pour objet :

1° le clostement dans le milieu communal et la

fixation des alignements :

- du CR n° 50 du Marais au Pré Coleux,
- du CR n° 103 des Croiselles dit Chemin du Mesnil,
- du CR entre le Chemin du Mesnil et la RN 190

appelé Rue du Pont,

2°) de la fixation des alignements de l'ex CV<sup>2</sup> Chemin des Escoubiers,

3°) de la modification des alignements des plans approuvés de la Rue des Grapiers et de la Rue des Clos Collets,

- qui au cours de cette même enquête il a été proposé d'une part de déclasser la route rurale non dénommée dont l'emprise est à inclure dans celle du CR n° 50, d'autre part de conserver le tronçon du CR n° 50 de 40 mètres à partir de la Rue du Marais, comme chemin rural n° 50.

Cette enquête ayant reçu un avis favorable de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, il conviendrait à présent que l'Assemblée se prononce définitivement sur ces classements, fixations d'alignement et modification d'alignements.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITÉ,

VU l'enquête publique précitée qui s'est déroulée du 3 Mai au 17 Mai 1985.

VU les conclusions favorables de Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

APRES examen des dossiers,

DÉCIDE le classement dans la voirie communale et APPROUVE les plans d'alignements qui fixent les limites des voies suivantes :

- du CR 50 du Marais au Pré Coleux,
- du CR 103 dit Chemin du Mesnil,
- du CR entre le chemin du Mesnil et la RN 190,

appelé Rue du Pont,



APPROUVE les plans d'alignements qui fixent les alignements, modifiés des rues des Graviers et des Clos Collets,

APPROUVE le plan d'alignement qui fixe les alignements de l'ex CV<sup>2</sup> Chemin des Ecoûlbuis,

APPROUVE le déclassement de la sente rurale non dénommée et incluse dans l'emprise du CR n°50,

DÉCIDE de conserver le tronçon du CR n°50 de 40 mètres à partir de la Rue du Marais, comme chemin rural n°50,

AUTORISE Monsieur le Maire à régler les dépenses correspondantes et à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces classements, alignements et ouverture de voie

3204 - COMPTE RENDU DE L'APPEL D'OFFRES ET DESIGNATION DE L'ADJUDICATAIRE DES TRAVAUX DE VOIRIE 1985

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'à la suite de l'Appel d'offres du 5 Juin 1985, la Commission a retenu la proposition de l'entreprise CHAGNAUD et Fils, la moins disante, pour les travaux de voirie, programme 19: pour un montant TTC de 437.462,03 Francs.

Ce prix est inférieur au prix limite qui était fixé à 459.272,57 Francs T.T.C.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le marché de travaux de voirie à intervenir avec l'entreprise CHAGNAUD et Fils et ce pour un montant de 437.462,03 Francs T.T.C.

3205 - DEMANDE DE CONCOURS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DES YVELINES.

Le Conseil Municipal,  
- Considérant la nécessité dans laquelle il se trouve de faire entreprendre des travaux de voirie dans diverses

propriétés bâties de la taxe professionnelle, au titre des années 1985 et 1987, les entreprises créées ou reprises au cours de l'année 1985 et répondant aux critères définis par la loi n° 83-607 du 8 juillet 1983.

3219 -

Prix DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir consulté les services préfectoraux, autorise le Maire à majorer le prix des tickets de restaurant scolaire de 3% ce qui porte le prix du repas de 12,50 Francs à 12,87 Francs, arrondi à 12,90 Francs.

Le ticket de la semaine (4 repas) sera donc porté de 50 Francs à 51,60 Francs.

3220 -

REMBOURSEMENT DE PREDATIONS STADE DU MESNIL (1982)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents plus six procurations, autorise le Maire à encaisser la somme de 12599 Francs, représentant le remboursement par la Compagnie d'Assurances G.A.M.F (Agent d'Assurances Christian LE CALVEZ à LIMAY) des déprédations commises au stade du Mesnil le 11 juin 1982.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. L. ...  
PPM: Leveau  
Be...  
M. L. ...  
M. L. ...  
PP. DEPERAIRE  
M. L. ...  
PP. Caba